

sement des municipalités, mérite notre attention. Ceux qui préconisent l'instruction obligatoire ont fait ce calcul :

Ages	Recensement fédéral	Recensement scolaire
5 à 7.....	106,772.....	92,808
7 à 14.....	328,959.....	290,174
14 à 16.....	85,309.....	67,637
Totaux.	521,040	450,619

Différence entre les deux recensements, de 70,421. Tout d'abord notons que les auteurs de ce calcul ont comparé le recensement fédéral de juin 1911 avec le recensement scolaire de septembre 1910 : écart d'une année. Or, en comparant le recensement fédéral avec le recensement scolaire de septembre 1911 (voir Rapport du Surintendant pour 1912-13), on trouve 463,023 enfants d'âge scolaire : ce qui réduit la différence indiquée plus haut à 58,017. Ce nombre, réparti sur les dix-sept cents municipalités scolaires catholiques et protestantes de la province donne une moyenne de 34 enfants d'âge scolaire par municipalité non recensés par les secrétaires-trésoriers, mais inscrits par les officiers fédéraux. Cette divergence par municipalité d'une trentaine d'enfants de 5 à 16 s'explique par les omissions d'une part et par le mode différent de procéder au recensement, d'autre part. Quoi qu'il en soit, depuis trois ou quatre ans, le Département de l'Instruction publique et le Bureau des Statistiques améliorent chaque année nos statistiques scolaires, aidés du concours des Inspecteurs d'écoles.

Mais cette divergence entre le recensement fédéral et le recensement municipal, quant aux enfants de 5 à 16 ans, importe peu en somme ; ce qui importe, c'est de savoir, si les 58,017 enfants de 5 à 16 ans qui, semblerait-il, n'ont pas été portés au recensement municipal, vont en classe en nombre suffisant. C'est là le point, le seul qui mérite sérieuse-